



Plaisirs, Dépendances

QUI MÈNE LA DANSE ?

4^{ème}

concours départemental sur les influences de consommations des jeunes

De la consommation à l'addiction, est-ce vraiment moi qui fais mes choix ?

Propose la création de ton choix avant le 20 avril 2012

Les partenaires :

Concours financé par :

Règlement du concours départemental «Plaisirs, dépendances : qui mène la danse ?»

- Suis-je la cible des industriels : alcooliers, cigarettiers... ?
- Dois-je faire comme les autres pour être accepté ?
- Savoir : est-ce être libre ?
- Est-ce vraiment moi qui fais mes choix ?

Alcool, tabac, autres drogues, Internet... Qu'est-ce qui peut influencer ces consommations : la recherche d'expériences, nos amis, la famille, vouloir faire comme les autres, la télévision ?... Exprimez-vous sur ces influences, à travers une création de votre choix.

DESCRIPTION ET OBJET DU CONCOURS

Toutes les formes d'expression sont acceptées

■ **Les écrits** : fictions, poèmes, témoignages, scénarios, reportages, slams... Les textes envoyés doivent être rédigés en français.

■ **Les vidéos** : saynètes, documentaires, clips, courts métrages, spots...

Les vidéos envoyées doivent être en français et leur durée ne doit pas dépasser 10 minutes.

■ Autres formes d'expression possibles :

petites pièces de théâtre (filmées pour le jury), photos, dessins, peintures, collages...

Toutes les créations envoyées doivent être inédites.

Les réalisations estimées les plus intéressantes par le jury du point de vue de la qualité artistique, des facteurs d'influence repérés, de la dimension éthique, de la qualité émotionnelle, de la réflexion suscitée et de l'originalité, seront valorisées de différentes manières : mise en ligne sur des sites de structures des partenaires du concours, publication en collaboration avec la presse départementale, édition d'un recueil, création d'un site Internet spécifique au concours...

QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?

■ Le concours est ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans domiciliés ou scolarisés en Vaucluse.

■ Le concours répartit les candidats selon 4 catégories :

- 1/ Jeunes de 11 à 16 ans, en individuel,
- 2/ Jeunes de 11 à 16 ans dans le cadre d'un projet encadré par une structure,
- 3/ Jeunes de 17 à 25 ans, en individuel
- 4/ Jeunes de 17 à 25 ans dans le cadre d'un projet encadré par une structure.

■ Chaque participant ne peut proposer qu'une seule création dans la catégorie où il concourt.

UNE INSCRIPTION PRÉALABLE

Pour accompagner et aider les participants, une inscription préalable au concours est demandée par mail (accueil@codes84.fr) ou téléphone (04 90 81 02 41) avant le 13 avril 2012.

A cette occasion, un document pédagogique sera remis afin de vous aider dans la réflexion et la mise en œuvre du projet.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION ET REMISE DE PRIX

La participation à ce concours sera close le 20 avril 2012.

La remise des prix aura lieu le mercredi 30 mai à la Gare de Coustellet. Des bons d'achats récompenseront les lauréats.

Informations complémentaires auprès du Codes 84 ou sur le site www.codes84.fr

■ Vous pouvez consulter l'ensemble des créations des éditions précédentes

■ Vous pouvez télécharger la version intégrale du règlement du concours où figurent davantage de précisions concernant : l'objectif du concours, les candidatures, l'utilisation des créations, le cadre législatif sur les drogues, un modèle de feuille d'identification...

■ L'ANPAA, l'Etape 84 de l'AVAPT et le CoDES peuvent vous aider à démarrer votre projet ou vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Attention : les créations ne respectant pas l'un ou l'autre de ces critères ne seront pas acceptées.

Pour avoir plus d'informations sur ce concours, n'hésitez pas à consulter :

- Le site Internet : www.codes84.fr
- La page événement facebook (<http://www.facebook.com/#!/event.php?eid=130577283714458>)

Secrétariat du concours :

CoDES de Vaucluse
Comité départemental d'éducation pour la santé
13, rue de la pépinière
84000 Avignon
Tél : 04 90 81 02 41
Fax : 04 90 81 06 89
accueil@codes84.fr - www.codes84.fr

